



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Direction des Services du Cabinet et des sécurités – SIRACEDPC

**AVIS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
AUX PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe de la persistance du dépassement du seuil d'alerte pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour la journée du **lundi 17 janvier 2022**. La procédure d'alerte déclenchée pour le dimanche 16 janvier, avec la mise en place de mesures d'urgence, est donc maintenue pour **lundi 17 janvier**.

Description du phénomène

Les conditions météorologiques limitent depuis mercredi la dispersion de particules en suspension (PM10) dans l'air sur une grande partie de la région Occitanie. La conjugaison d'une masse d'air stable sans vent, de températures basses et d'une hauteur de couche de mélange basse entraîne une accumulation progressive des concentrations en particules fines.

Evolution du phénomène

Les conditions météorologiques à venir ne devraient pas être favorables à la dispersion des polluants et l'épisode de pollution devrait se poursuivre lundi et possiblement au-delà.

En conséquence, les mesures d'urgence suivantes mises en œuvre par le préfet de la Haute-Garonne pour limiter l'émission de polluants à compter du dimanche 16 janvier 2022 à 00H01 sont maintenues pour le lundi 17 janvier 2022 :

- Abaissement des vitesses maximales autorisées:
 - à 110 km/h sur les portions limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions limitées à 90 km/h.
- Interdiction temporaire de l'incinération des végétaux coupés et sur pied
- Report d'opérations polluantes industrielles

Renseignements ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)

DREAL

ARS

DRAAF

DIRECCTE

DRJSCS

DRAC

DDCS

DDPP

DDT

DSAC Sud

SNA Sud

Rectorat

DSDEN

DRFIP

Douanes

Vinci Autoroutes

DIRSO

Toulouse métropole

Tisséo

VNF

SNCF

Météo France

ONF

OFB

Chambre d'agriculture

Chambre de commerce et d'industrie

Chambre des métiers et de l'artisanat

SATB

EDF

RTE

ENEDIS (ex ERDF)

Procureur de la République DIPJJ DISP DDSP Gendarmerie DIDPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Conseil régional Conseil départemental AMF31 Communes	ORANGE GRDF Teréga (ex-TIGF) La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes
---	--

Recommandations comportementales	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les vitesses de tous les véhicules ; • Pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • Éviter d'allumer des feux d'agrément ; • Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts. 	
Recommandations sanitaires	
Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux))	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. ➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort. ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).